

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

CATALOGUE

Vente du mardi 18 janvier 2022 à 10:00

**Lieu : AIX MIRABEAU ENCHERES 321 AV JEAN MONNET LES PENNES
MIRABEAU 13170**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	Description	
1	<p>Un vehicule Renault Twingo immatriculée AX-268-SL le 03/06/1999 Original de la carte grise Carrosserie très endommagée Compteur enlevé Vendu l'etat d'epave pour professionnels Véhicule très dégradé en intérieur Kms inconnus 1 clé</p>	
2	<p>Une Renault Twingo immatriculée BJ-093-PG le 01/06/1999 Copie de la carte grise et 2 clés Véhicule très endommagée au niveau de la carrosserie Pneus à l'état d'usage Kms inconnus 1 roue de secours Vehicule à l'etat d'epave pour professionnels seulement Aile neuve en intérieur</p>	
3	<p>Camion IVECO 35-50 avec caisse immatriculé EC-287-EC le 17 Mai 2016 227785 kms. BM 6 vitesses 10 CV Diesel 3 places Clim blue tooth Chocs avant gauche et avant droit Rétros cassés Pneus usagés Pas de roue de secours Pare-brise fissuré 1 clé Original de la carte grise</p>	

N° Lot	Description	
4	<p>Un véhicule Peugeot Partner immatriculé FW-575-EB Blue HDI le 29/12/2020 18.558 kms . Legere fissure le pare brise 5 CV Diesel GPS BLUE TOOTH CLIM 3 Places 2 clés original de la carte grise</p>	
5	<p>Un véhicule Ford Connect immatriculé EM-032-YK du 31 Mai 2017 89.864 KMS BM 5 vitesses 3 places Blue Tooth Clim Galerie 2 clés Copie de la Carte grise seulement Pare-brise et rétros en bon état Chocs porte avant droite et aile avant droite 1 porte latérale</p>	
6	<p>Un scooter Aprilia Atlantic immatriculé BN-34-SZ le 19/05/2011 Kms non déterminés 4 CV Essence Top Case Selle usagée Pneus moyens Carrosserie à l'état d'usage. 2 Clés Original de la carte grise</p>	
7	<p>Un scooter Yamaha immatriculé EP-875-BD le 13 Mai 1998 1 CV ES 16.428 Kms Selle déchirée Clé cassée dans le neiman. Reçu la carte grise</p>	
8	<p>Un lot d'echaffaudage comprenant : Environ 200 plateaux et autant d'échelles et de pièces accessoires permettant de monter les échafaudages. Vente sur designation Nous contacter pour une visite</p>	
9	<p>Un MAC BOOK PRO DE 2021 16 INCH 2.6GHZ 6 Core 9 TH GEN INTEL CORE I7 SSD</p>	
10	<p>Un stock de jeans, chemises, pulls, gilets parkas et doudounes Quelques accessoires types gants et bonnets Au total 500 pieces environ de marque Tommy Hilfigger, Diesel Schott, Levi's, le Temps des Cerises GSTAR Raw etc</p>	

N° Lot	Description	
11	10 totems dont 7 neufs avec PC Windows écrans tactiles et pivotants. 1 grand totem avec écran Windows 10 socles blanc pour totem et 2 socles en fonte.	
12	17 stations de recharge pour capteurs.	
13	1 PC portable République of Gamer GL 704 G 17 pouces	
14	7 écrans (Acer, Phillips, LG...etc) 2 UC centrales à usage de serveurs. 1 UC Mac Mini	
15	3 tablettes Windows (10 et 13 pouces) 1 tablette Lenovo	
16	6 UC neuves de marque CHUWI 256 Giga	
17	3 téléphones portables Xiaomi, Wiko ET 1 iPhone 7 3 cameras neuves et 2 d'occasion de marque HIK Vison H 265+I	
18	Environ 25 cartons de ballons de foot Taille 4 et 5 équipés de capteurs. 1 cartons de casquettes Sportbak soit 100 pièces au total	
19	Vente sur désignation : Nous contacter pour visite 16 stations de recharge 14 totems avec écrans de 46 pouces 7 tablettes tactiles Windows GO de 13 pouces 16 cameras wi fi 16 PC 16 TV	
20	8 caissons et 1 meuble bas 8 trepieds en acier	

N° Lot	Description
21	<p>1 carton contenant 7 flacons de produits d'entretien de la marque Avizor à l'Aloe Vera 3 boites de lentilles Ophtalmic HR (90 Lentilles par boite) 1 boite du même contenu marque Dailies 7 boites de lentilles (30 pièces par boite)Ophtalmic HR 1 boite de nettoyage AO sept 8 flacons de solution pour nettoyer les lentilles 18 étuis à lunettes souples en laine gris et bleu 5 boites pack d'entretien de lentilles pour 6 mois Ohptalmic Jazz Confort 1 boite de 160 paires de lunettes adulte (Monture et verres neutres) 1 boite d'environ 100 paires de lunettes enfant 1 boite de 12 étuis à lunettes Rayban et Nike 1 boite contenant : 34 étuis à lunettes (adulte et enfant)de marque Gucci, Yamaha Victoria Secret etc... , environ 50 cordelettes pour lunettes et des chiffonnettes pour lunettes. 1 boite contenant 3 lunettes loupes correction 1 13 étuis à lunettes et 3 chiffonnettes</p> <p>1 boite de 35 étuis à lunettes souple ou rigides de marque diverse</p> <p>1 sac contenant environ 55 étuis à lunettes</p> <p>1 carton contenant environ 50 produits d'entretien pour lunettes et lentilles</p> <p>Environ 100 paires de lunettes solaires (adulte et enfant) de marque diverse.</p>
22	<p>Un pc portable ASUS 13 pouces 12.15.B SIV 34 M de 2013</p> <p>1 imprimante Epson WP 4535 A4 et A3 de 2013</p>
23	<p>1 meuleuse Nidek LE 9000 EX de 2005 1 centreur bloqueur Ice 2000 de 2001 1 palpeur Nidek 3 D FIT LT 900 de 2001</p>

N° Lot	Description
--------	-------------

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de la **SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL** ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques et par internet est un service gracieux rendu par l'Hôtel des Ventes. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique ou réseau informatique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la SCP soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot "**Adjugé**", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 12% HT, soit 14.40% T.T.C sur une vente judiciaire, ces frais seront de 15 % HT soit 18 % TTC sur une vente volontaire. correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité et de leur domicile fiscal. Les adjudications sont exprimées en

N° Lot	Description
--------	-------------

€uros

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désenlever sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne

peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente

N° Lot	Description
--------	-------------

volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne : Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne: L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai de 30 jours à compter de la vente pour adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur, la SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

La sortie du territoire français

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'oeuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.